

Demandeurs et bénéficiaires de protection internationale (DPI/BPI)

Accueil dans les foyers

Caritas Luxembourg part du principe que l'intégration doit être travaillée le plus tôt possible, c'est-à-dire dès l'arrivée au Luxembourg, peu importe l'issue de la procédure. Cela permet de réduire les risques d'isolement, d'inadaptation et/ou de marginalité. Un encadrement respectueux et adapté dans toutes les structures d'hébergement par un personnel suffisant et formé est nécessaire afin d'assurer l'égalité de traitement de tous les DPI et de leur donner la chance de réussir leur intégration.

Prendre en compte les vulnérabilités (physiques, sociales, psychologiques mais également scolaires – analphabétisme) le plus rapidement possible, détecter les traumatismes et offrir un espace de vie digne doit également être une priorité. Engager du personnel médical et des psychologues dans les foyers permettrait de répondre aux besoins particuliers des personnes vulnérables, de garantir une prise en charge adaptée et de promouvoir la santé au sein des structures d'hébergement. De plus, la création de foyers adaptés aux besoins des résidents aux profils spécifiques comme par exemple, femmes enceintes ou avec des enfants en bas âge, permettrait aux équipes encadrantes d'adapter leurs interventions en tenant compte des besoins spécifiques et de proposer des actions ciblées.

Les efforts d'autonomisation sont essentiels et doivent être réalisés en amont, pendant la procédure de demande de protection internationale. Ceci n'est possible que si les personnes disposent de moyens effectifs pour y parvenir. Le système des bons (bons d'hygiène, bons vestimentaires, bons pour achat du matériel scolaire) mis en place en 2012 crée une dépendance énorme des DPI des services sociaux, les empêche de se confronter à la réalité quotidienne du pays d'accueil et constitue ainsi un obstacle important dans le processus d'intégration. L'ouverture de foyers avec des possibilités de cuisiner et l'élargissement du projet pilote Cash for Food aiderait également le processus d'autonomisation. Caritas Luxembourg plaide pour que chaque DPI puisse avoir son propre budget afin d'apprendre le plus rapidement possible à le gérer. Rester maître de ses besoins essentiels (cuisiner, gérer ses dépenses de santé, organiser les activités de loisir et rendre possibles les activités parascolaires à ses enfants, etc.) est primordial dans le processus d'intégration.

Caritas Luxembourg plaide pour une optimisation de la collaboration avec l'Office National de l'Accueil (ONA) par une plus grande autonomie d'actions des ONGD en charge de l'encadrement social des résidents et de la gestion des structures d'hébergement. La création d'une offre intégrée d'un centre d'accueil pour DPI/BPI incluant les prestations



psycho-sociales et éducatives, le gardiennage, la fourniture de repas etc. pourrait réaliser une telle autonomie et au même temps responsabiliser les partenaires. La collaboration entre les équipes sociales sur le terrain avec les services de l'ONA et avec leurs prestataires externes comme, par exemples, les entreprises de maintenance technique et de réparation, devrait être simplifiée et le nombre d'interlocuteurs devrait être vu à la baisse pour plus d'efficacité. Il est aussi essentiel que les représentants du personnel encadrant du terrain soient régulièrement impliqués dans l'élaboration des procédures et des règlements officiels afin qu'ils répondent au mieux aux spécificités de chaque structure d'hébergement.

Accès au marché du travail des DPI

Permettre un accès au marché du travail le plus vite possible pour ceux qui en sont capables, doit être une priorité. **Percevoir un revenu, se sentir utile, valoriser ses compétences ou en acquérir de nouvelles, contribuer aux charges liées à l'hébergement sont tout autant d'éléments qui plaident en faveur d'un assouplissement des conditions d'accès au marché du travail pour les DPI le plus tôt possible après leur arrivée au Luxembourg.** Pour garantir l'accès au marché du travail il faudrait la mise en place d'un diagnostic individualisé des DPI afin d'identifier rapidement leurs compétences et leurs besoins; l'accès des DPI à des mesures d'activation telles que le travail communautaire, stages en entreprise, volontariat pour les jeunes, etc.

Regroupement familial

Aucune disposition légale ni pratique, administrative, ne confère en général au bénéficiaire de protection internationale le droit à une aide financière pour organiser l'arrivée de sa famille au Luxembourg suite à l'accord d'une autorisation de séjour « membre de famille » par les autorités compétentes. Cette organisation a un coût considérable et comporte, entre autres, les frais administratifs tels que, par exemple, les frais pour l'obtention d'un passeport national, les frais liés à la demande de visa pour chaque membre de famille et les frais du voyage. Nombreux sont ceux qui n'ont pas d'autre choix